

Dispositif **TREMPLIN** : Vous accompagner dans vos actions de **mobilité durable**



Les Explorateurs de la Transition vous accompagnent avec ses partenaires dans la constitution du dossier auprès de l'ADEME et dans l'élaboration des devis liés au plan de mobilité.

PAR QUI ?

Un dispositif porté par la direction Régionale de l'ADEME

QUAND ?

Un tout nouveau dispositif qui a vu le jour en février 2021 et qui est **ouvert jusqu'au 30 juin 2021**.

POUR QUI ?

Les **TPE et PME** (250 salariés maximum) quel que soit leur statut qui souhaitent **prendre le virage de la transition écologique**.

POURQUOI ?

• Pour aider financièrement les employeurs dans le cadre d'investissements ou d'études dans les domaines de l'**énergie** et de la **mobilité** notamment.

• Une aide au taux maximum de 80% avec un montant minimum de **5000 €** et un montant maximum de **200 000 €**.

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS ÉLIGIBLES CONCERNANT LA MOBILITÉ :

o Plan de mobilité employeur
(Aide maximum : 12 000 €)

o Etude Mobilipro sur la flotte de véhicule de service (Aide maximum : 20 000 €)

o Remplacement de véhicules thermiques par du véhicule électrique (de 4000 à 16 000 €)

o Achat d'un vélo cargo à usage professionnel (Aide maximum : 3000 €)

o Stationnement vélo
(Aide maximum : 500 € pour 2 vélos abrités)

COMMENT ?

Dossier à déposer en ligne :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

- Un seul dossier pour plusieurs études
- Des devis annexés au dossier

